

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7103/>.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.

Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :

- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7103/>**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.